1183 (2018-2019) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

17 OCTOBRE 2018

MOTION

déposée en conclusion de l'interpellation de Monsieur Henry à Monsieur Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les risques pesant sur l'approvisionnement en électricité et le coût pour les ménages » *

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

6e session de la 10e législature
* Voir Doc. **1183** (2018-2019) Nos 1 et 2

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

MOTION

déposée en conclusion de l'interpellation de Monsieur Henry à Monsieur Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « les risques pesant sur l'approvisionnement en électricité et le coût pour les ménages »

Le Parlement de Wallonie,

Tenant compte des risques d'approvisionnement en électricité pour l'hiver 2018-2019 en raison notamment du parc nucléaire défectueux et de l'impéritie du Gouvernement fédéral;

Considérant les problèmes qu'engendreront des' coupures inopinées d'électricité, tant pour la vie quotidienne de chaque citoyenne et citoyen que pour l'ensemble des activités économiques;

Considérant la possible augmentation du prix de l'électricité compte tenu de ces circonstances, qui représenterait un surcoût pour tout utilisateur;

Considérant le partage des compétences en matière énergétique entre les niveaux fédéral et régional;

Demande au Gouvernement wallon,

– de se tenir en contact permanent avec le Gouvernement fédéral pour être informé au mieux de l'évolution du marché électrique belge et mettre en place les stratégies adéquates;

– de développer un ensemble d'action de réduction massive et de déplacement des consommations électriques de tous les pouvoirs publics régionaux et communaux pour contribuer à limiter le risque de pénurie;

– de veiller et de contribuer, avec le Gouvernement fédéral, à mettre en place une campagne de sensibilisation et d'actions, en association avec les GRD et les fournisseurs d'énergie, afin que les ménages puissent adapter au mieux leurs comportements en cas de risque de pénurie;

– d'obtenir du gouvernement fédéral la mise en place d'une information claire et transparente vis-à-vis de la population quant aux risques de pénurie, de délestage et à leur localisation géographique et dans le temps.